

N° 2025-143

## AUTORISATION À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA BASE DE LOISIRS

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

**Date de publication :** 18 décembre 2025 au 18 février 2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'à la suite d'une première consultation après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil communautaire, par délibération n°2025-105 en date du 9 juillet 2025, a qualifié les offres d'inacceptables.  
La procédure a ainsi été classée sans suite.

Le Président informe le Conseil communautaire qu'une nouvelle consultation a été lancée, cette opération fait l'objet d'un groupement de commandes avec la société GEG ENeR, conformément à la délibération n°2025-078 en date du 9 avril 2025.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 octobre 2025 sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté que 5 offres ont été déposées dans les délais.

Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 20 novembre 2025 sur l'analyse des offres et conformément au règlement de consultation, une demande de précisions techniques avec un ajustement financier des offres a été engagée avec les deux entreprises ayant obtenu les notes les plus élevées et dont les offres sont les plus pertinentes.

Après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est à nouveau réunie le mardi 9 décembre 2025, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :

| Attributaire | Solution retenue  |
|--------------|---|
| BRUNO TP     | Tranche 1 : 399 744,50 € TTC<br>Tranche 2 : 78 556 € TTC<br>Soit un montant total de 478 300,50 € TTC |

La notification du marché interviendra dans le respect du délai de validité des offres.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025-079 en date du 9 avril 2025 relative à l'approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la société GEG ENeR,

Vu la délibération n°2025-105 en date du 9 juillet 2025 relative à l'attribution du marché de travaux,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres du 20 novembre et du 9 décembre 2025.

APPROUVE l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2025.

AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux pour l'aménagement du parking de Gothard.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

  
**LES VERSANTS D'AIME**  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 1002, AVENUE DE TARENTAISE  
 BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX